

Vendredi, 9 février 1945.

Séjour d'une délégation
économique alliée en
Suisse. Manifestations
d'ordre militaire et
conférence de presse.

P r é s i d e n c e V e r b a l

M. le Président de la Confédération renseigne le Conseil fédéral sur les dispositions qu'on envisage de prendre à l'occasion du séjour en Suisse de la délégation alliée chargée des négociations économiques et les mesures qui pourraient être prises, du côté suisse, pour renseigner les correspondants de journaux anglo-saxons. L'échange de vues qui est engagé révèle que les membres du Conseil s'accordent à reconnaître que toutes les manifestations de caractère militaire (visite de fortifications, présentation de troupes et d'armes, etc.) seraient inopportunes du point de vue de la neutralité, mais qu'il conviendrait de renseigner oralement, au cours des pourparlers, la délégation alliée sur l'effort militaire de la Suisse. Une participation du général et de l'armée ne doit notamment pas entrer en considération. En ce qui concerne les renseignements à fournir aux correspondants étrangers à l'instar de ceux que fourniront les chefs de la délégation alliée avant même l'ouverture de la conférence, il est constaté que les autorités suisses ne peuvent organiser une conférence de presse avant d'être informées des desiderata de la délégation alliée, mais que le professeur Keller pourra vraisemblablement réunir une telle conférence lorsqu'il sera suffisamment informé des buts des Alliés.

Extrait du procès-verbal à MM. les membres du Conseil fédéral, pour leur information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oser

